



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 SEPTEMBRE 2019**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
VIENNET Emmanuel	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée	X		
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée	X		
MAURY Pierre	Conseiller municipal		Excusé	
WERY Claude	Conseiller municipal		X	
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal	X		
LOYER Denise	Conseillère municipale	X		
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
GHERABI Malika	Conseillère municipale		Excusée	
BESSON Claire	Conseillère municipale	X		
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
LOUDARD Olivier	Conseiller municipal		X	
MARILA Danijela	Conseillère municipale	X		

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2019** : approuvé à l'unanimité  
**Secrétaire de Séance** : Madame Annie DI MAIO

\*\*\*\*\*

1. Demande de subvention SYDED
2. Décision Modificative
3. Protection sociale complémentaire
4. Convention de mise à disposition / ENEDIS
5. Adhésion au service Conseil en Energie Partagé
6. Syndical intercommunal de l'union : adhésion des communes de Montenois et Goux-Les-Usiers
7. Rapports 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif
8. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
9. Questions relatives à PMA
10. Questions diverses

<b>2019-03-01</b>	<b>ÉCLAIRAGE PUBLIC / DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED</b>
-------------------	--

Le Maire expose que dans la continuité du renouvellement de l'éclairage public en luminaires LED, il est proposé cette année de faire une nouvelle tranche, à savoir :

- Côte de Grand Vie avec 9 luminaires
- Rue Jean Jaurès avec 9 luminaires

Les luminaires sont de marque TWEET S1 Néo 2BLS8 34 W avec un abaissement de la luminosité entre 22h et 4h.

Montant des travaux :

- Côte de Grand Vie : 3 976.13 € HT
- Rue Jean Jaurès : 3 847.92 € HT

**Soit un total de 7 824.05 € HT et 9 388.86 € TTC**

Plan de financement :

- subvention SYDED (40%) : 3 129.63 €
- fonds libres : 6 259.23 €

Jean-Daniel HERMETET demande si les travaux se feront rapidement, notamment pour la Côte de Grand Vie.

Denise LOYER dit qu'il est urgent de changer les luminaires car il n'y a plus qu'un qui fonctionne. Emmanuel VIENNET dit qu'il sera peut-être possible que l'entreprise intervienne d'ici à la fin de l'année et explique qu'un coup de vent durant l'été est à l'origine d'un câble sectionné et donc de luminaires hors service.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide de :**

- **se prononcer sur le plan de financement**
- **solliciter l'aide du SYDED**
- **demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention**
- **s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention**

\*\*

\*

<b>2019-03-02</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>
-------------------	------------------------------

Le Maire expose qu'en 2018, le conseil municipal avait délibéré pour déposer des dossiers dans le programme "Certificat d'économie d'énergie - Territoires à énergie positive pour la croissance verte"

(CEE-TEPCV) pour la première tranche de renouvellement de l'éclairage public, pour le changement de fenêtres aux écoles, le changement de fenêtres et porte à l'annexe et le remplacement de la chaudière à la salle polyvalente.

Aussi, le Maire informe que la commune a vendu ces certificats d'économie d'énergie pour un montant de 94 676.97 €. Ce montant n'a pas été mis au budget car il n'était pas connu au moment du vote de celui-ci.

Il y a donc lieu de faire une décision modificative pour inscrire cette recette d'investissement et ouvrir des crédits du même montant en dépenses d'investissement.

c/1321 : + 94 676.97 €

c/2313 : + 94 676.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide d' autoriser le Maire à inscrire cette recette et cette dépense au budget.**

\*\*

\*

2019-03-03	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
<p>Le Maire expose que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10/11/2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.</p> <p>L'article 25 de la loi du 26/01/1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent. L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat. Le contrat actuel arrive à échéance au 31/12/2019. Une nouvelle consultation a donc été lancée A l'issue de celle-ci, le groupe MNT a été retenu pour la partie santé et le groupe Sofaxis pour la partie prévoyance.</p> <p>Denise LOYER demande des informations complémentaires sur le fonctionnement de la participation de la commune.</p>	
<p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b></p>	

Après en avoir délibéré, par :

Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide :**

**- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :**

le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

**1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement :**

au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT. (1)

**2. Pour ce risque, la participation de la collectivité sera modulée en fonction de la grille tarifaire du prestataire et du revenu de l'agent (Traitement de base + NBI + Régime Indemnitaire) :**

**- revenu inférieur ou égal à 2 500€ mensuels :**

	Assuré ou conjoint	Enfant	Famille
Assuré - 30 ans	15,87 €	5,06 €	46,26 €
Assuré - 50 ans	22,12 €	5,06 €	58,76 €
Assuré + 50 ans	30,56 €	5,06 €	75,64 €

**- revenu supérieur à 2 500€ mensuels :**

	Assuré ou conjoint	Enfant	Famille
Assuré - 30 ans	7,94 €	2,53 €	23,13 €
Assuré - 50 ans	11,06 €	2,53 €	29,38 €
Assuré + 50 ans	15,28 €	2,53 €	37,82 €

le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

**1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement :**

au contrat référencé pour son caractère solidaire par le centre de gestion du Doubs proposé par CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis

L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire)

**2. Pour ce risque, la participation sera de 12 € par agent.**

**- d'autoriser le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant**

\*\*

\*

2019-03-04		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS
<p>Le Maire expose qu'il est sollicité par ENEDIS pour une mise à disposition de terrain dans le cadre des travaux du lotissement "Les balcons de Sainte-Suzanne". Afin de desservir les habitations en électricité, il est nécessaire d'installer un poste de transformation à l'entrée du lotissement.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b></p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>décide :</b></p> <p><b>- d'autoriser le Maire à accepter les termes de la convention,</b></p> <p><b>- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent</b></p>		

\*\*

\*

2019-03-05		ADHESION AU SERVICE "CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE"
<p>Le Maire expose que depuis janvier 2019, le SYDED propose le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération. Ce dispositif permet aux communes d'agir sur leurs patrimoines pour mieux maîtriser leurs consommations et favoriser le recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Les missions du CEP, définies en accord avec PMA et l'ADEME, se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan énergétique global du patrimoine communal portant sur les trois dernières années ;</li> <li>- Proposition d'un plan d'actions pluriannuel d'améliorations, hiérarchisé par degré de priorité;</li> <li>- Accompagnement personnalisé de la commune pour la mise en œuvre de son programme d'actions.</li> </ul> <p>L'adhésion est gratuite car le financement du poste est pris en charge par le SYDED et bénéficie d'une participation de l'ADEME à hauteur de 35 % environ pendant trois ans.</p> <p>L'adhésion se conclut par le biais d'une convention.</p> <p>De plus, dans le cadre de l'adhésion, la commune doit désigner un référent énergie au sein de son conseil municipal et peut également désigner un agent administratif ou technique.</p>		

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide :**

- **d'adhérer au service Conseil en Energie Partagé**
- **de désigner comme référent énergie, Emmanuel VIENNET et Laetitia FICHET comme agent administratif**
- **d'accepter les termes de la convention**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention**

\*\*

\*

<b>2019-03-06</b>	<b>EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION AUX COMMUNES DE MONTENOIS ET GOUX-LES-USIERS</b>
-------------------	---

Le Maire expose que les communes de Montenois et Goux-Les-Usiers ont émis le souhait d'adhérer au syndicat intercommunal de l'union.

Lors de sa séance du 20 juin dernier, le syndicat intercommunal de l'union a approuvé les demandes d'adhésion de ces deux communes.

Les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent donner leurs avis sur ces adhésions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Annie DI MAIO, Dominique KIEFFER, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Gaëtan DESMARAIS, Alan MENEGON, Claire BESSON, Laurence CILICHINI, Antonia ROMAN, Claire BESSON, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide de donner un avis favorable à l'adhésion des communes de Montenois et Goux-Les-Usiers au syndicat intercommunal de l'union.**

\*\*

\*

2019-03-07

**RAPPORTS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES  
SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF  
RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DEP REVENTION ET GESTION DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le Maire présente les rapports établis par les services de PMA.

\*\*

\*

2019-03-9

**QUESTIONS RELATIVES A PMA**

Lors du dernier conseil d'agglomération, les points suivants ont été abordés :

- Plan Local de l'Habitat
- Pacte financier fiscal
- Dotation de solidarité rural
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

\*\*

\*

2019-03-10

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire annonce qu'il a reçu 3 déclarations d'intention d'aliéner qui concernaient les parcelles AC589-590, AC346, AD394.

Il a été décidé de pas exercer notre droit de préemption.

**SEANCE LEVEE A 21 H 25**